

COMMUNIQUE

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES FACULTATIVES ET EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES GRATUITES

Lors de son Assemblée Générale Mixte du 23 mars 2011, la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO a décidé d'augmenter le capital social actuellement de sept milliards (7 000 000 000) FCFA, pour le porter à sept milliards trois cent cinquante millions (7 350 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de trois cent cinquante millions (350 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Réserves facultatives » de la Banque, par la création de 35 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour vingt (20) actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1^{er} janvier 2011.

Les titres formant rompus seront indemnisés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA-BURKINA FASO. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du cours coté de l'action à la BRVM le **lundi 20 juin 2011**. Au regard de la quantité de titres détenus à cette date, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que de multiples de 20 actions anciennes détenues.

L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- | | |
|----------------------|------------------------------|
| ✓ Emetteur: | BANK OF AFRICA-BURKINA FASO |
| ✓ Particularité: | Création d'actions nouvelles |
| ✓ Mode de placement: | Attribution gratuite |

- ✓ Capital initial: 7 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 350 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 10 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 700 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 35 000
- ✓ Parité de distribution : 1 action nouvelle pour 20 actions anciennes ;
les rompus seront rachetés par le Compte de
Liquidité BOA-BURKINA FASO à la valeur
théorique du droit d'attribution calculé sur la
base du dernier cours coté de l'action à la BRVM
à la date de fermeture du registre des
actionnaires
- ✓ Date de jouissance : 1^{er} janvier 2011 ; les actions nouvelles seront
entièrement assimilées aux actions anciennes et
porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier
2011.
- ✓ Date de fermeture du registre
des actionnaires : 20 juin 2011
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date
de fermeture du registre le 20 juin 2011.

La BANK OF AFRICA-BURKINA FASO remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Ouagadougou le 1^{er} juin 2011

Le Directeur Général



Laurent BASQUE